

DEPARTEMENT
des
YVELINES

ARRONDISSEMENT
de
MANTES- LA- JOLIE

CANTON
de
BONNIERES-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE PORT-VILLEZ

10 Route Nationale 15

78270 PORT-VILLEZ

Port-Villez, le 7/10/2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux juin, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. CHEVALLIER Michel

Etaient présents : M. CHEVALLIER, F. LEFEBVRE, M. DUMBOVSKI, J. GARDIE, L. VERDURE, A. BODEVIN, B. BOUVERY, T. WURTZ.

Absents : B. GABET, R. DELAFOSSE.

A été élu secrétaire : T.WURTZ.

Compte-rendu de la réunion du vendredi 12 octobre 2018.

I) Indemnité de conseil de Madame HUART, Comptable du trésor public

A l'unanimité, le conseil municipal accorde 100% de l'indemnité de conseil de Madame HUART, Comptable du trésor Public, soit 109.90 euros.

II) Examen de devis pour la rampe handicapé à la mairie

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis présenté par Monsieur Pascal Mignot pour la réalisation d'une rampe d'accès à la mairie pour un montant de 1476 euros TTC.

III) Approbation des adhésions de La Frette sur Seine et Herblay au SMSO

(Syndicat Mixte d'aménagement de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise)

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion de la Frette sur Seine et Herblay au SMSO.

IV) Désignation des représentants titulaire et suppléant de la commune de Port-Villez à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Le Conseil municipal désigne Monsieur CHEVALLIER comme représentant titulaire et Monsieur LEFEBVRE suppléant à la CLECT de la CCPIF.

V) Attribution des fonds de concours par la CCPIF aux communes de Saint-Illiers-la-Ville, Freneuse, Limetz-Villez, Nauphlette, la Villeuneuve-en-Chevrie, Cravent

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution de fond de concours aux communes de Saint-Illiers-la-Ville, Freneuse, Limetz-Villez, Nauphlette, la Villeuneuve-en-Chevrie et Cravent pour un montant de total de 41 796.25 euros pour des investissements d'intérêt communautaire.

VI) Approbation de la prise en charge du FPIC (fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales) des communes membres par la CCPIF

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la prise en charge intégrale du FPIC des communes soit pour Port-Villez le somme de 7 255 euros.

VII) Elargissement des compétences de la CCPIF

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la prise des compétences suivantes :

- Gémapi (Gestion des milieux aquatique et prévention des inondations) par la CCPIF,
- La création, réhabilitation et gestion des parcs de stationnement de la gare de Bonnières- sur-Seine
- L'intégration dans la voirie intercommunale de la rue desservant la résidence des Belles Côtes à Freneuse et la rue du Vieux Chêne sur la ZAC de Bréval.

VIII) Demande de Monsieur BOUNCHAN pour déviation du chemin des Fours à Chaux devant son domicile.

La mairie va s'informer de la possibilité d'échange d'une portion du chemin rural du Four à Chaux avec une partie du terrain de Monsieur BOUNCHAN.

Le Maire,
M. CHEVALLIER.